

From: YAOUNDE
Sent: Sunday 10 April 2016 14:17
To: BRUSSELS - C1.2
Subject: [N4P] YAO-N-C1.2: comportement jugé étrange d'un compatriote

DONNEES A CARACTERE PERSONNEL - N4 - PERSOONSgegevens (LOI/WET 8.12.1992)

Ambabel Yaoundé à Belext Bru
C1.2

J'ai hésité à vous faire parvenir ce message suite aux instructions contenues dans votre mail 2016/0176 car je ne sais à vrai dire pas s'il y a le moindre rapport avec le terrorisme, mais je me suis dit qu'à terme il y aura sans doute une expulsion du territoire du Cameroun d'un compatriote qui pourrait peut-être revenir à vos services.

J'ai été appelé en début de la semaine passée chez un Directeur des Renseignements extérieurs pour parler du comportement étrange d'un compatriote.

Il s'agit de Jan Joris Capelle, né [REDACTED]. Il a déjà été interpellé à trois reprises au Cameroun. La dernière fois, il avait été amené à Yaoundé et interné durant 3 jours. Mon prédécesseur l'Ambassadeur Jan De Bruyne qui s'était déplacé à la DGRE pour le faire sortir de sa cellule lui avait indiqué que c'était la dernière fois qu'il pouvait compter sur l'assistance de l'Ambassade.

Les faits :

L'intéressé a obtenu un visa pour l'école des Eaux et Forêts avec zone de travail dans le Nord (sur le RN il est signalé comme chercheur à l'université –non précisée).

Il a été interpellé une première fois dans le Sud du pays (en possession d'outils et de GPS, ce qui avait attiré l'attention des autorités locales). Puis une seconde fois retrouvé seul dans un village de brousse du Sud et ramené à Yaoundé comme indiqué.

Maintenant il a été arrêté dans la zone du Nord-Ouest (pas dans la zone des recherches annoncées) pour « formation de jeunes à la contestation ». Selon le Directeur RE, M. Mdoumbe, il pousserait des jeunes à revendiquer leurs droits dans une zone où il existe des frictions intertribales. En prenant parti pour une tribu contre